

Dépôt : M. Franz Fayot
19/12/2024

Résolution

La Chambre des Députés,

- vu le rapport du réviseur des comptes du Centre pour l'Égalité de Traitement qui estime que « les comptes annuels [...] présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Centre pour l'Égalité de Traitement au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. » ;
- vu l'accord de la Commission de l'Exécution budgétaire avec le rapport du réviseur des comptes marqué suite à l'analyse des comptes en question lors de sa réunion du 2 décembre 2024 ;

approuve

les comptes de l'exercice 2023 du Centre pour l'Égalité de Traitement.

Franz Fayot

